

Appel d'Offres Ouvert N°230-2022 EcP/F : « Marché Cadre - Fourniture de luminaires pour lampes à douille E40, accessoires d'équipement et lampes LED pour éclairage public »

Lydec porte à la connaissance des concurrents qu'à partir du **Mercredi 26 octobre 2022**, l'appel d'offres cité en objet sera reporté comme suit :

AOO N°	Echantillons (*)	Date et heure limites de dépôt des offres au bureau d'ordre	Date et heure d'ouverture des offres (**)	Lieu d'ouverture des plis
230-2022 EcP/F	Obligatoire	Judi 10 novembre 2022 à 16h00	Vendredi 11 novembre 2022 à 09h30	Lydec : 48, rue Mohamed Diouri immeuble Laâroussi Salle des marchés Rez-de-Chaussée
		Au lieu du Judi 27 octobre 2022 à 16h00	Au lieu du Vendredi 28 octobre 2022 à 09h30	

(*) : Les échantillons devront être livrés au lieu et dans les conditions fixées au RC.

(**) : Les commissions d'appels d'offres seront tenues **en séances publiques** au lieu des séances à huis clos. Les résultats des procédures de mise en concurrence seront affichés sur le site web de Lydec après achèvement de travaux de la commission d'appel d'offres.

Les dossiers des concurrents doivent être constitués conformément à **la note sur les mesures de simplification des démarches destinée aux soumissionnaires dans le contexte de crise pandémique « COVID-19 » (document intégré dans le dossier d'appel d'offres)** et aux dispositions du Règlement de Consultation.

La remise des offres est au choix du prestataire :

- Soit, elles sont déposées, contre récépissé, dans le bureau d'ordre de Lydec, sis au rez-de-chaussée immeuble Laâroussi, siège Lydec 48, Rue Mohamed Diouri Casablanca, avant la date et heure limite de dépôt des offres.
- Soit, envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée. Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de remise des offres, indiquées dans l'avis de publicité de l'appel d'offres. Le concurrent fera son affaire de l'acheminement de son pli jusqu'à sa destination.
- Soit, elles sont remises, **séance tenante, au président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.**

Le délai pour la réception des offres expire à la date et à l'heure fixées dans l'avis de publication de l'appel d'offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés, ne sont pas admis. En cas de report de la date de remise des offres, ce sont les nouvelles dates de remise des offres, fixées dans l'avis de report de l'appel d'offres, qui sont prises en considération.